



My  
PENSION  
xPER

MY PENSION

Paris : 10 rue Lord Byron - 75008  
Bordeaux : Cité Numérique  
2 rue Marc Sangnier - 33130 Bègles  
Tel : +33 1 45 00 09 40  
E-mail : [contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)

## Newsletter Juillet 2026



Aymeric CHAMPEIL

T : 06 72 53 30 29  
[aymeric.champeil@mypensionxper.com](mailto:aymeric.champeil@mypensionxper.com)



Christophe OLIVIER

T : 06 88 34 77 19  
[christophe.olivier@mypensionxper.com](mailto:christophe.olivier@mypensionxper.com)

### My PENSION

Paris : 10 rue Lord Byron 75008  
Bordeaux : 2 rue Marc  
Sangnier 33130 Bègles  
T. +33 1 45 00 09 40  
[contact@mypensionxper.com](mailto:contact@mypensionxper.com)  
[www.mypensionxper.com](http://www.mypensionxper.com)

SAS au capital de 141 738€  
RCS 881 739 858 Bordeaux  
Enregistrée à l'ORIAS sous le  
numéro 20002563 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
en qualité de :

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la CNECF Patrimoine association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- Intermédiaire en Assurance adhérent de la CNECF Assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR)

## A suivre

**page 2 : LE FOCUS DU MOIS SUR LE RAPPORT 2026 DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES**

**page 7 : LES ACTUALITES DU PROJET DE LOI CARADEC POUR LA ROUTE DU RHUM 2026**

## L'ACTUALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

**D'abord rassurés par le cessez-le-feu au Moyen-Orient, les marchés ont retrouvé des motifs d'inquiétude. En premier lieu, le changement de paradigme des politiques monétaires.** L'ère des baisses de taux coordonnées (amorcée fin 2025) touche déjà à sa fin pour laisser place à un plateau prolongé. La dernière réunion de la Réserve fédérale, menée par son nouveau président, s'est montrée étonnamment ferme (hawkish). Face à une inflation "sticky" (le Core PCE américain à 3,3%), la Fed exclut toute baisse de taux rapide, et les marchés spéculent même sur une possible hausse dès la rentrée. En zone euro, l'activité ralentit nettement sous l'effet des prix de l'énergie (PMI composite à 47,5 en mai/juin). Pourtant, l'inflation globale ayant rebondi à 3%, l'institution européenne doit freiner ses baisses de taux. Les perspectives de hausse des taux US bénéficient au dollar qui s'apprécie de 2% face à l'euro. Les rendements obligataires restent sous pression du fait de l'inflation persistante.

**En second lieu, les doutes commencent à émerger sur l'ampleur des dépenses d'infrastructure des géants de la tech.** Après des records historiques portés par la frénésie de l'IA et des bénéfices d'entreprises impressionnants, Wall Street montre des signes de fatigue. SpaceX a notamment connu une forte baisse après son introduction en Bourse récente, entraînant le Nasdaq en légère perte sur le mois (-0,2%). En Europe, les actions affichent une performance plus solide sur le mois (Eurostoxx50 +4,6% mais DAX -0,4%). L'Europe souffre structurellement de sa sensibilité au choc énergétique et d'un manque d'exposition aux valeurs de l'IA mais en bénéficie sur le mois.

**La prudence est de mise tandis que les marchés reviennent aux préoccupations plus classiques liées à l'inflation et aux taux.** La sélectivité et la gestion des risques restent les maîtres-mots pour les allocations de portefeuilles.

## L'ACTUALITE DE L'EPARGNE RETRAITE

**Nouveau cas de déblocage anticipé du PER en faveur des parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap.**

La loi du 12 juin 2026 visant à améliorer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap a introduit un nouveau cas de déblocage anticipé du PER et plus généralement des contrats dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle (donc aussi les anciens PERP et Madelin) en ajoutant l'alinéa suivant : « affection grave, handicap ou survenue d'un accident d'une particulière gravité chez l'enfant à la charge de l'assuré ». Antérieurement à la loi, seuls les cas d'invalidité de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie de l'enfant ouvraient droit à déblocage anticipé.

A noter que la fiscalité est calquée sur celle des autres accidents de la vie et donc avantageuse :

- Exonération d'impôt sur le revenu sur la partie versement comme sur les plus-values
- Uniquement prélèvements sociaux de 18,6% sur les plus-values



## Le focus du mois

### LES NOUVEAUTES DU RAPPORT 2026 DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Chaque année, le rapport du COR dresse une image précise de notre [système de retraites](#) et de son financement.

Si le travail de mise à jour des statistiques mène peu ou prou aux mêmes conclusions que les années précédentes, nos experts se sont intéressés à **deux analyses nouvelles** :

- L'impact des nouvelles hypothèses démographiques de l'INSEE sur l'équilibre de notre système de retraites par répartition
- L'augmentation de l'âge de départ à la retraite est la seule piste vertueuse pour équilibrer les comptes

Au détour de notre lecture de ces 260 pages, nous avons également rencontré quelques statistiques que nous avons trouvé particulièrement pertinentes :

- Sans les réformes engagées depuis 1992, le déficit du système deviendrait insoutenable
- Le taux de rendement interne implicite du régime obligatoire est très faible et se dégrade
- La pension de retraite des cadres va en moyenne tomber en dessous de 50% du dernier salaire

#### **1. Les nouvelles hypothèses démographiques de l'INSEE ont un impact négatif sur l'équilibre de notre système de retraites par répartition**

Le rapport 2026 s'appuie sur un nouveau jeu d'hypothèses démographiques, élaboré par l'Insee et publié en avril 2026. Le scénario de référence retenu repose désormais sur **un taux de fécondité de 1,45 enfant par femme à partir de 2028** (au lieu de +1,8), des gains d'espérance de vie légèrement revus à la baisse et un solde migratoire annuel de +150 000 personnes dès 2026 (au lieu de +70 000 personnes).

Hypothèses démographiques des scénarios de référence 2025 et 2026 du COR

| Scénarios de référence           | COR 2025<br>(Insee 2021)    | COR 2026<br>(Insee 2026)     | Effets sur le solde |         |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------|---------|
|                                  |                             |                              | 2045                | 2070    |
| <b>Fécondité</b>                 |                             |                              |                     |         |
| Indice conjoncturel de fécondité | 1,8<br>à partir de 2023     | 1,45<br>à partir de 2028     | Neutre              | Négatif |
| <b>Espérance de vie à 65 ans</b> |                             |                              |                     |         |
| Femmes                           | 26,7 ans en 2070            | 26,3 ans en 2070             | Positif             | Positif |
| Hommes                           | 24,8 ans en 2070            | 24,4 ans en 2070             |                     |         |
| <b>Migrations</b>                |                             |                              |                     |         |
| Solde migratoire annuel          | + 70 000 par an<br>dès 2021 | + 150 000 par an<br>dès 2026 | Positif             | Positif |

Sources : Insee, projections de population 2021 et 2026



En 2025, le solde du système de retraite, incluant les régimes de base et les régimes complémentaires, serait déficitaire de 5,1 milliards d'euros, soit - 0,2 point du PIB, hors charges et produits financiers. **La situation financière du système de retraite s'est donc dégradée entre 2024 et 2025**, conformément à ce qui était attendu dans les projections du COR dans son rapport de 2025. Cette évolution s'explique par **le ralentissement de l'activité économique**, mais également par le coût des mesures d'accompagnement de la réforme de 2023, notamment **la revalorisation des petites pensions**.

**Le déficit atteindrait ensuite - 0,2 point de PIB en 2030 (soit 6,8 milliards d'euros courants), puis - 0,9 point de PIB en 2045, avant de s'établir à - 2,4 points de PIB en 2070.** Par rapport aux projections présentées dans le précédent rapport annuel, la trajectoire des dépenses de retraite rapportées au PIB demeurerait globalement inchangée jusqu'en 2045. À partir de 2045, en revanche, le ratio des dépenses de retraite rapportées au PIB progresserait à un rythme plus soutenu que dans le précédent rapport.

| Entre le rapport 2026 et le rapport de 2025                                                  | 2030                    | 2045                    | 2070                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Écart de ressources en part de PIB (a)<br><i>Dont contribution et subvention d'équilibre</i> | 0.1 pt<br><i>0.1 pt</i> | 0.0 pt<br><i>0.1 pt</i> | 0.1 pt<br><i>0.1 pt</i> |
| Écart de dépenses en part de PIB (b)                                                         | 0.1 pt                  | 0.0 pt                  | 1.1 pt                  |
| Écart de solde en part de PIB (a-b)                                                          | 0.0 pt                  | 0.0 pt                  | -1.0 pt                 |

2.6 - Décomposition des écarts de dépenses, de ressources et de solde en part de PIB entre 2026 et 2025  
(scénario de référence)

Cette évolution défavorable tiendrait principalement à la révision à la baisse de l'hypothèse de **fécondité** retenue (1,45 enfant par femme, contre 1,8 auparavant) qui pèserait sur la taille de la population active et, par conséquent, sur le niveau du PIB. Il convient toutefois de rester prudent dans l'analyse de ces perspectives de long terme, les évolutions de la natalité au-delà de vingt ans demeurant, par nature, difficiles à anticiper de façon robuste.

## 2. L'augmentation de l'âge de départ à la retraite est la seule piste vertueuse pour équilibrer les comptes

Face aux déséquilibres persistants entre les ressources et les dépenses du système de retraite, le rapport annuel du COR identifie traditionnellement différents leviers d'ajustement :

- **une baisse des dépenses de retraite**
- **une hausse des cotisations sociales** des employeurs ou des salariés
- **et un recul de l'âge de départ à la retraite.**

Ces leviers ne sont pas exclusifs : ils peuvent être mobilisés séparément ou de manière combinée, selon les choix politiques retenus et les objectifs poursuivis en matière d'équité, de compétitivité économique et de niveau de vie des retraités. Le COR a mobilisé des équipes de la Direction générale du Trésor, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et du laboratoire I-MIP pour étudier l'impact de ces leviers d'ajustement.

Quel que soit le modèle retenu, **trois des quatre leviers étudiés – baisse relative des pensions, hausse des cotisations salariales et hausse des cotisations employeurs – présentent un caractère récessif.**





| <i>En écart au compte central</i>                                                 |                              |                               |                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| <b>Modération des pensions de 6 milliards d'euros</b>                             | <b>Court terme<br/>2 ans</b> | <b>Moyen terme<br/>10 ans</b> | <b>Long terme<br/>20 ans</b> |
| PIB (en %)                                                                        | - 0,1 à - 0,2                | - 0,1 à - 0,2                 | - 0,1                        |
| Emploi (en milliers)                                                              | - 10 à - 20                  | - 10 à - 25                   | - 5 à - 10                   |
| Solde primaire des APU (en pts de PIB)                                            | <b>0.1</b>                   | <b>0.1</b>                    | <b>0.1</b>                   |
| <b>Hausse des cotisations sociales retraite employeurs de 6 milliards d'euros</b> | <b>Court terme<br/>2 ans</b> | <b>Moyen terme<br/>10 ans</b> | <b>Long terme<br/>20 ans</b> |
| PIB (en %)                                                                        | -0.1                         | - 0,1 à - 0,3                 | - 0,1 à - 0,3                |
| Emploi (en milliers)                                                              | - 25 à - 50                  | - 20 à - 75                   | - 15 à - 80                  |
| Solde primaire des APU (en pts de PIB)                                            | <b>0.1</b>                   | 0 à +0,1                      | 0 à +0,1                     |
| <b>Hausse des cotisations sociales retraite salariés de 6 milliards d'euros</b>   | <b>Court terme<br/>2 ans</b> | <b>Moyen terme<br/>10 ans</b> | <b>Long terme<br/>20 ans</b> |
| PIB (en %)                                                                        | - 0,1 à - 0,2                | - 0,1 à - 0,2                 | - 0,1 à - 0,3                |
| Emploi (en milliers)                                                              | - 15 à - 30                  | - 20 à - 70                   | - 15 à - 80                  |
| Solde primaire des APU (en pts de PIB)                                            | <b>0.1</b>                   | <b>0.1</b>                    | +0,05 à +0,1                 |
| <b>Augmentation d'1 an de l'AOD</b>                                               | <b>Court terme<br/>2 ans</b> | <b>Moyen terme<br/>10 ans</b> | <b>Long terme<br/>20 ans</b> |
| PIB (en %)                                                                        | +0,1 à +0,5                  | +0,5 à +0,7                   | +0,1 à +0,8                  |
| Emploi (en milliers)                                                              | +50 à +140                   | +160 à +250                   | +200 à +240                  |
| Solde primaire des APU (en pts de PIB)                                            | +0,05 à +0,4                 | +0,3 à +0,6                   | +0,3 à +0,65                 |

**Tableau 2.10 - Effets sur le PIB, l'emploi et les finances publiques (APU = administrations publiques) de différentes mesures de consolidation**

Seul le recul de l'âge de départ à la retraite apparaît, dans les modèles étudiés, comme expansionniste pour garantir la soutenabilité du système de retraite.

### **3. Sans les réformes engagées depuis 1992, le déficit du système deviendrait insoutenable**

La masse des pensions rapportée au PIB aurait été nettement plus élevée en 2018 sous la législation des retraites de 1992 que sous la législation actuelle, avec 3,7 points de pourcentage de plus. **Cet écart aurait continué à se creuser au fil des années, la masse des pensions atteignant 19,4 % du PIB s'il n'y avait pas de réforme contre 13,2 % du PIB avec réformes** dans le scénario de référence du COR de juin 2025 (croissance de la productivité à 0,7 %).

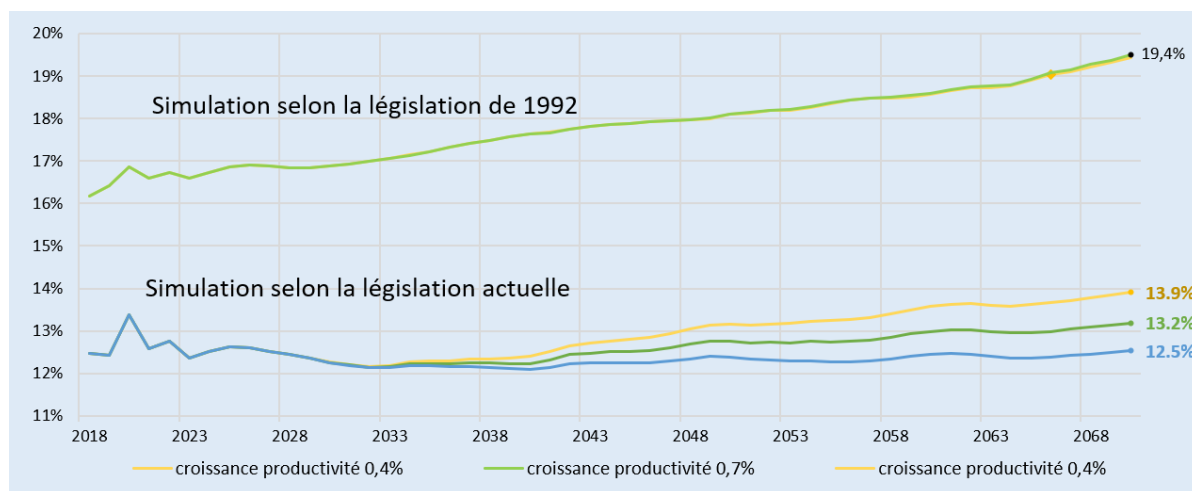


Figure 2.C – L'impact de 40 ans de réforme sur la masse des pensions rapportées au PIB

Avec près de 6% de PIB de dépenses en plus à l'horizon 2070, notre système de retraites serait totalement insoutenable.

Les partisans d'un retour en arrière sur l'âge de départ en retraite devraient méditer ce graphique.

#### 4. Le taux de rendement interne implicite du régime obligatoire est faible et se dégrade

Le COR calcule un taux de rendement interne (TRI) pour le cas type d'un non-cadre du secteur privé à carrière complète.

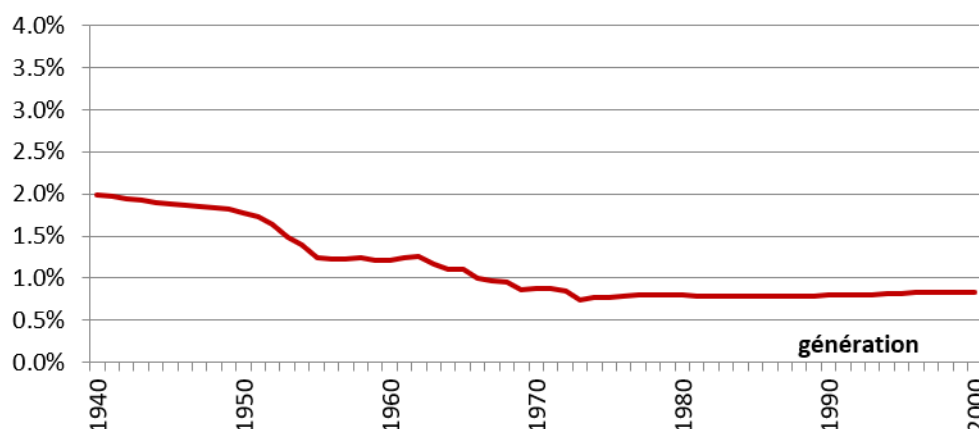


Figure 3.7 – Taux de rendement interne net du cas type de salarié non-cadre du secteur privé à carrière complète (actualisation selon le SMPT, scénario de référence)

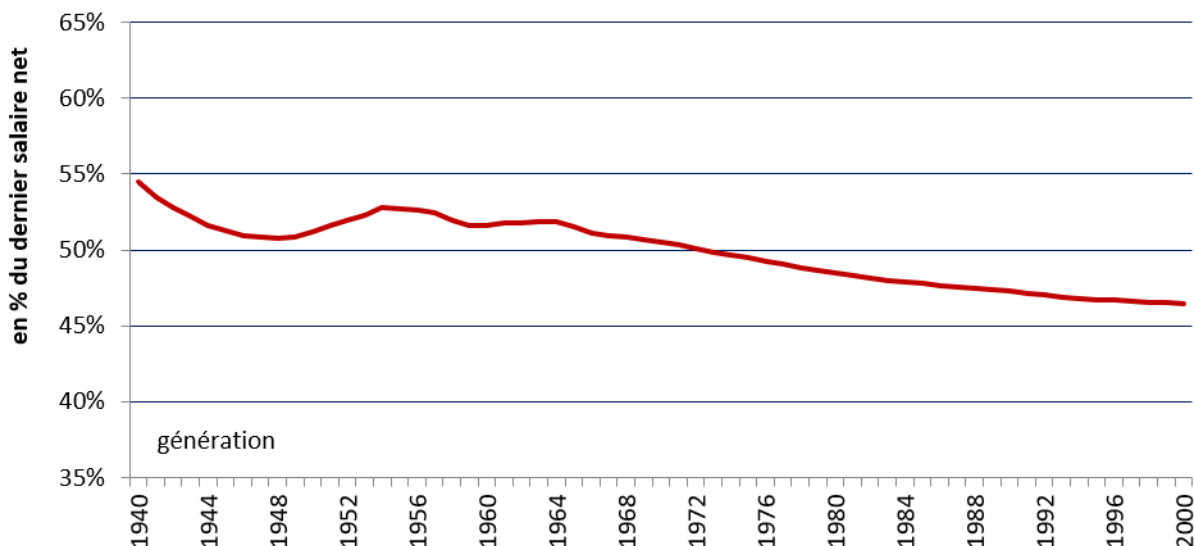
Le TRI est plus élevé pour les premières générations ayant connu des périodes de forte croissance économique et des niveaux de prélèvements plus faibles. **Sa diminution entre les générations 1940 et les générations du début de la décennie 1970 s'explique par la montée en charge des réformes des retraites (allongement de la durée de cotisation, décalage de l'âge légal de départ à la retraite, indexation des pensions sur les prix) et par la diminution des droits à la liquidation en découlant.** Le TRI serait globalement stable par la suite pour les générations plus jeunes.



A noter que son niveau absolu (moins de 1% à partir de la génération 1965) est particulièrement faible au regard des possibilités de la retraite par capitalisation (cf [PER](#))

## 5. La pension de retraite des cadres va en moyenne tomber en dessous de 50% du dernier salaire

Le COR estime l'évolution du taux de remplacement qui est calculé comme le rapport de la pension à la liquidation nette de prélèvements (dont CSG) sur la moyenne des 12 derniers salaires perçus nets de cotisations sociales (incluant CSG) pour un cadre du secteur privé selon son année de naissance.



**Figure 3.4 - Taux de remplacement net à la liquidation du cas type de cadre du secteur privé (départ à la retraite au taux plein au régime général sans décote ni surcote) hors coefficient de solidarité à l'Agirc-Arrco - Scénario de référence**

Si la première pension de retraite représente 51,8% de la moyenne des 12 derniers salaires pour un cadre né en 1962 et donc partant à la retraite actuellement, elle représentera moins de 50% dès la génération 1973 et descendra vers 46,5% à terme.

Par ailleurs, plus le revenu du cadre est élevé, plus son taux de remplacement est faible.

Pour toutes les générations de cadres qui ne sont pas encore à la retraite, un complément de retraite par capitalisation sous forme de [PER](#) s'impose.





## Les actualités du partenariat My PENSION avec Caradec Sailing Spirit pour la Route du Rhum 2026

My PENSION est partenaire Gold de [Caradec Sailing Spirit](#), le projet porté par le skipper Tanguy Caradec en vue de sa participation à la **Route du Rhum Destination Guadeloupe 2026**.



### 🏆 Bilan très positif pour la première sortie en course : l'Armen Race

Tanguy a pu découvrir **le réel potentiel de son Open 50** dans des conditions variées et exigeantes. Une course complète, qui lui a permis de solliciter l'ensemble de la voilure et de naviguer dans des situations qu'on ne rencontre pas à l'entraînement. **Le skipper ne cache pas sa satisfaction** : "On a bien navigué, j'ai pu voir le potentiel du bateau, on a utilisé toutes les voiles. Bilan très satisfaisant tant sur la confiance en moi-même que dans le bateau et dans les performances, une course assez engagée."

**Sa plus grande satisfaction ?** Avoir pu naviguer aux côtés d'autres concurrents, notamment des Class40 et du Cigare Rouge, futur adversaire lors de la Route du Rhum. Cette confrontation a permis à Tanguy de **s'étalonner dans des conditions difficiles**.

"Belle satisfaction d'avoir mené le bateau à 80% de son potentiel et d'avoir pu naviguer à côté des concurrents, c'est satisfaisant de bien naviguer."

La présence à bord d'**Antoine Carpentier** a aussi été déterminante, apportant **beaucoup de confiance dans les réglages** et la tenue du bateau.

Il y a toujours du travail sur le bateau pour améliorer la vie à bord, faciliter les manœuvres et optimiser les performances. Mais côté skipper, le chantier prioritaire est ailleurs : "Me concernant, il reste la partie sur le sommeil. **J'ai beaucoup de mal à dormir en mer.**" 🤔

Tanguy est désormais suivi par **un médecin du sommeil pour mettre en place une véritable stratégie**. L'objectif : mesurer son sommeil en mer grâce à des électrodes afin de définir ses fenêtres de sommeil idéales, puis organiser ses temps de repos pour dormir dans ces fenêtres précises et bénéficier d'un sommeil réparateur. Un travail de fond, basé sur des analyses médicales, pour exploiter au mieux ces moments de récupération. 🧠💡

Les semaines à venir s'annoncent intenses pour Tanguy. Au programme : navigations d'entraînement, navigations partenaires, tests de sommeil et préparation minutieuse du bateau — le tout en vue d'un rendez-vous majeur, la **Drheam Cup**, première course en solitaire du duo EURVAD & Tanguy.

